



COMMUNE DE ROUFFIGNAC-SAINT-CERNIN-DE-REILHAC

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE **DES BUDGETS PRIMITIFS 2025**

I. INTRODUCTION

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle est disponible sur son site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement.

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion des affaires courantes et inclue le versement des salaires des agents de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

En 2025, la commune de Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac dispose de deux budgets :

- le budget principal (nomenclature budgétaire et comptable M57 développé) ;
- le budget annexe du Service des Eaux (nomenclature budgétaire et comptable M4).

Ces budgets ont été votés le 08 avril 2025 par le conseil municipal. Ils peuvent être consultés sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture de la mairie. Ces budgets ont été établis avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de maintenir les taux d'imposition ;
- de mobiliser des subventions auprès de l'agence de l'eau Adour Garonne, du Département, de la Région ou de l'Etat chaque fois que possible.

II. DONNÉES COMMUNALES

a. Evolution de la population :

Année	Population totale
2010	1578
2011	1583
2012	1590
2013	1597
2014	1620
2015	1603
2016	1595
2017	1592

Année	Population totale
2018	1615
2019*	1620
2020	1638
2021	1650
2022	1663
2023	1665
2024	1673
2025	1696

* *Date du dernier recensement de la population*

L'accroissement démographique peut être mis en corrélation avec le nombre important de permis de construire délivrés ces dernières années.

L'enquête de recensement de la population 2025, étape indispensable pour déterminer la population légale de la commune, s'est tenue du 16 janvier 2025 au 17 février 2025. Les chiffres officiels seront connus dans quelques mois.

b. Fiscalité :

Les taux des impôts locaux votés en 2024 sont reconduits pour 2025 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 45,00 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 86,75 %
- Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires) : 16,74 %

Le produit attendu prévisionnel de la fiscalité locale pour l'année 2025 s'élève à 877 759,00 €.

Les taux des impôts locaux ont été maintenus depuis 2011.

c. Tableau des effectifs communaux en 2025 :

Le tableau des effectifs ci-après reprend l'état du personnel voté au budget. Il recense le personnel de la commune. Au 1^{er} avril 2025, la commune compte 17 agents titulaires, 1 agent stagiaire et 1 agent contractuel mis à disposition via le Centre de Gestion de la Dordogne (CDG 24).

- Personnel stagiaire et titulaire :

Emplois / Grades	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Durée hebdomadaire
Filière administrative				
Attaché territorial	A	1	1	35h00
Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe (Echelle C3)	C	2	2	35h00
Adjoint administratif territorial (Echelle C1)	C	1	1	35h00
Total		4	4	

Filière technique				
Agent de maîtrise principal	C	1	1	35h00
Agent de maîtrise	C	2	2	35h00
Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe (Echelle C3)	C	2	2	35h00
Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe (Echelle C2)	C	3	3	35h00
Adjoint technique territorial (Echelle C1)	C	3	3	35h00
Total		11	11	
Filière sociale				
Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles (Echelle C3)	C	2	2	34h17
Total		2	2	
Filière culturelle				
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe (Echelle C2)	C	1	1	22h00
Total		1	1	

- Personnel contractuel mis à disposition via le CDG 24 (contrat supérieur à 3 mois) :

Un agent est mis à disposition via le CDG 24 (adjoint administratif – 35h00 hebdomadaires).

L'évolution des effectifs de la commune est stable depuis de nombreuses années.

III. BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

A. La section de fonctionnement

a) Généralités :

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune, les recettes de fonctionnement correspondent notamment aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2025 représentent 2 582 446,72 € (*en comptabilisant l'excédent reporté N-1 d'un montant de 814 810,92 €*).

Les dépenses de fonctionnement sont principalement constituées par les rémunérations du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les rémunérations des agents correspondent à environ 47 % des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement 2025 représentent 1 647 747,70 € (*hors virement à la section d'investissement*).

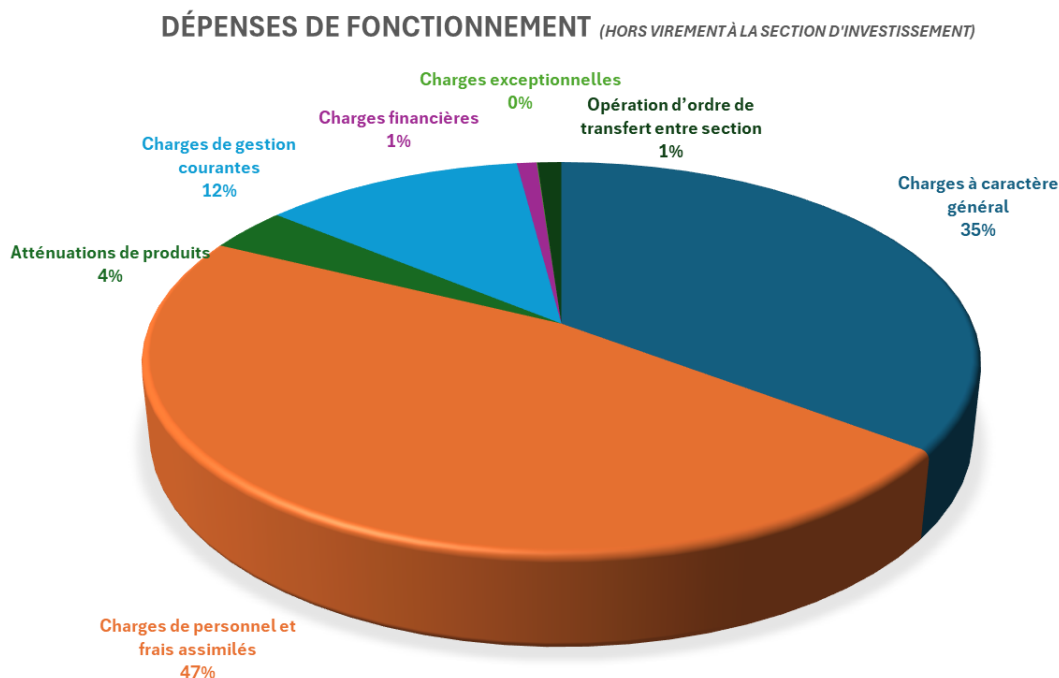
Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

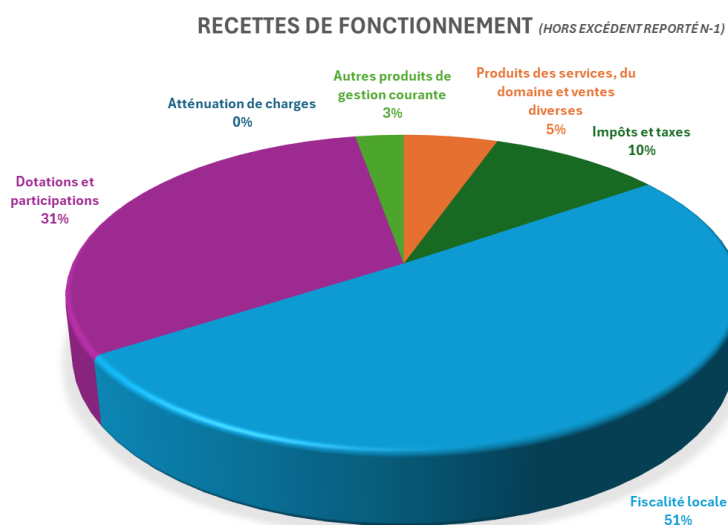
- les impôts locaux,
- les dotations versées par l'Etat,
- les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

b) Vue globale des dépenses et recettes de la section de fonctionnement :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chap.	Intitulé du chapitre	BP 2025
011	Charges à caractère général	581 450,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	775 000,00 €
014	Atténuations de produits	60 290,00 €
65	Charges de gestion courantes	197 471,70 €
66	Charges financières	15 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	500,00 €
68	Dotations aux provisions	0,00 €
023	Virement à la section d'investissement	934 699,02 €
042	Opération d'ordre de transfert entre section	18 036,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		2 582 446,72 €



RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chap.	Intitulé du chapitre	BP 2025
013	Atténuation de charges	0,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	95 500,00 €
73	Impôts et taxes	174 523,00 €
731	Fiscalité locale	893 763,80 €
74	Dotations et participations	554 849,00 €
75	Autres produits de gestion courante	49 000,00 €
76	Produits financiers	0,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €
78	Reprise sur provisions	0,00 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	0,00 €
002	Excédent reporté N-1	814 810,92 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		2 582 446,72 €



c) Les dotations de l'Etat :

Les dotations attendues de l'Etat connaîtront une légère hausse par rapport à l'an passé.

B. La section d'investissement

a) Généralités :

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- En recettes, deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

b) Vue globale des dépenses et recettes de la section d'investissement :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Chap/ Op	Intitulé chapitre / opération	BP 2025
20	Immobilisations incorporelles	400,00 €
204	Subventions d'équipement versées	102 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	323 600,00 €
23	Immobilisation en cours	0,00 €
33	Opération équipement n°33 – Maison de Santé Rurale	12 000,00 €
35	Opération équipement n°35 – Équipements sportifs et de plein air	115 000,00 €
37	Opération équipement n°37 – Aménagements sécuritaires	118 000,00 €
38	Opération équipement n°38 – Travaux églises	100 000,00 €
44	Opération équipement n°44 – Aménagement aires de bacs déchets	25 000,00 €
46	Opération équipement n°46 – Ateliers municipaux	1 000,00 €
47	Opération équipement n°47 – Cimetières	50 000,00 €
48	Opération équipement n°48 – Groupe scolaire	45 000,00 €
52	Opération équipement n°52 – Entrepôts « L'Allée Est »	15 000,00 €
53	Opération équipement n°53 – Terrains « Les Plateaux de Graulet »	30 000,00 €
57	Opération équipement n°57 – Exposition Espace Mémoire	2 000,00 €
61	Opération d'équipement n° 61 – Réfection de la salle des fêtes de Rouffignac	50 000,00 €
62	Opération d'équipement n° 62 – Aménagement « Maison d'accueil d'urgence Marie QUEYROU »	5 000,00 €
63	Opération d'équipement n° 63 – Liaisons douces	10 000,00 €
64 (05)	Opération d'équipement n° 64 – Réserves foncières	0,00 €
65	Opération d'équipement n° 65 – Réfection de l'ancien bar/restaurant « Café de France »	25 000,00 €
66	Opération d'équipement n° 65 – Réfection et isolation partielles de la toiture de l'enceinte du groupe scolaire	174 728,72 €
16	Emprunts et dettes assimilées (Remboursement emprunts et cautions)	139 177,85 €
040	Opération d'ordre transfert entre sections	0,00 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		1 342 906,57 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chap/ Op	Intitulé chapitre / opération	BP 2025
001	Résultat d'investissement reporté	101 135,58 €
13	Subventions d'investissement	86 027,77 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 500,00 €
10222	FCTVA	60 000,00 €
10226	Taxe d'aménagement	7 000,00 €
10251	Dons et legs en capital (<i>Mécénat via « la Fondation du Patrimoine »</i>)	0,00 €
1068	Affectation du résultat	83 759,23 €
1388	Autres subventions invest. Non transf.	50 748,97 €
021	Virement de la section de fonctionnement	934 699,02 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €
040	Opération d'ordre transfert entre section	18 036,00 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		1 342 906,57 €

c) Les principaux projets de l'année 2025 sont les suivants :

- Poursuite de la mise aux normes des bâtiments communaux.
- Réfection du mur et du grillage du parc de la Falquette.
- Réfection Route de la Croix du Sud.
- Modernisation du parc d'éclairage public.
- Couverture, avec éclairage, de plusieurs terrains de pétanque.
- Réfection du terrain d'honneur de football.
- Travaux de réfection de l'église de Saint-Cernin.
- Agrandissement du cimetière de Saint-Cernin.
- Création d'un chemin piétonnier au lieu-dit « Les Plateaux de Graulet ».
- Etanchéité des terrasses situées au-dessus de la salle des fêtes de Rouffignac.
- Réfection et isolation partielles de la toiture de l'enceinte du groupe scolaire.

d) Les subventions d'investissements prévues :

	Travaux	Montants attendus
L'Etat au titre de la DETR	Aménagement de l'entrée Nord du bourg, route de Jacquou le Croquant (RD 31)	59 245,63 € (Solde)
	Travaux de réfection de l'ancien bar/restaurant « Café de France »	26 782,14 € (Solde)

e) Etat de la dette :

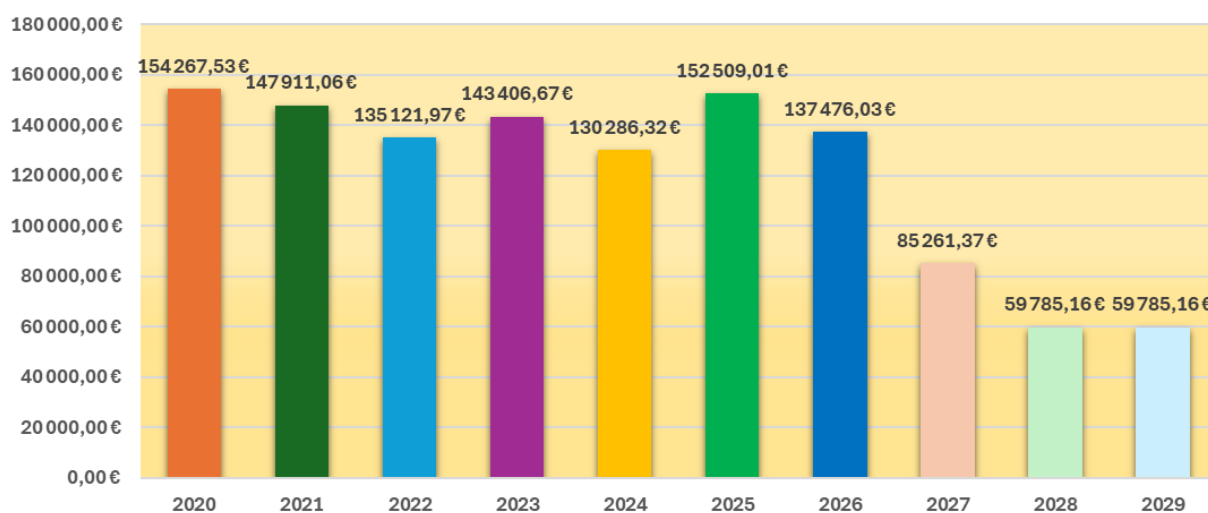
L'état de la dette au 1^{er} janvier 2025 : 9 emprunts à taux fixe.

L'encours de la dette au 31/12/2024 (capital restant dû) s'élève à 948 163,50 €.

Les échéances en 2025 (capital + intérêts) s'élèvent à 152 509,01 €.

La capacité de désendettement, au 31 décembre 2024, est de 2,2 années. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaires pour rembourser la dette. Il est dépendant de l'évolution de l'épargne brute et des nouveaux emprunts contractés et peut donc varier d'une année à l'autre.

Remboursements annuels des emprunts (Capital et intérêts) :



IV. BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET ANNEXE SERVICE DES EAUX

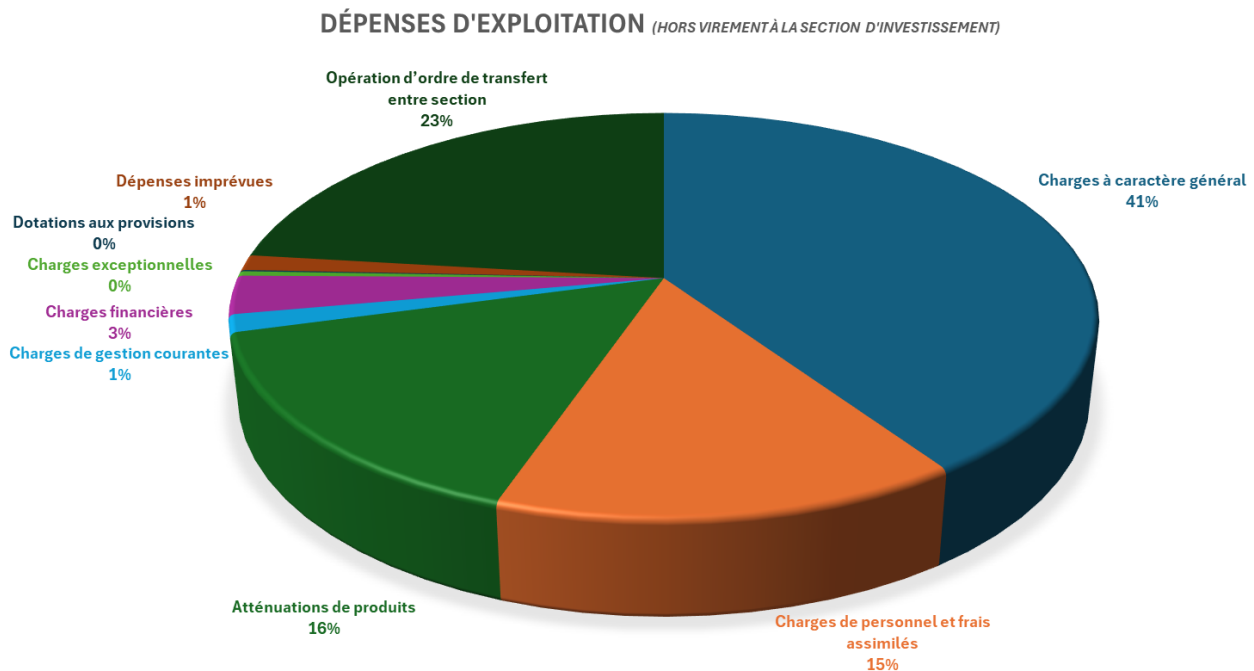
a) Généralités :

Ce budget annexe retrace la vente de la distribution de l'eau potable et la gestion de l'assainissement collectif.

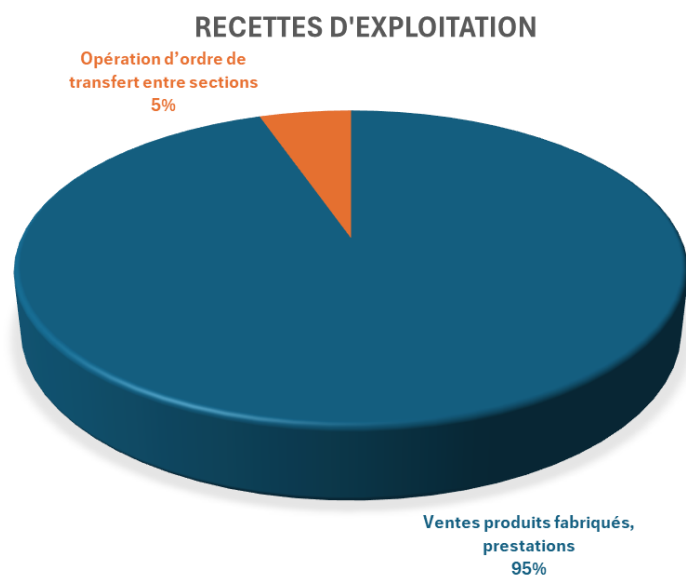
Il est rappelé que ce budget annexe est soumis à la nomenclature comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux.

b) Vue globale des dépenses et des recettes de la section d'exploitation (ou de fonctionnement) :

DEPENSES D'EXPLOITATION		
Chap.	Intitulé du chapitre	BP 2025
011	Charges à caractère général	165 000,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	60 000,00 €
014	Atténuations de produits	63 000,00 €
65	Charges de gestion courantes	5 680,55 €
66	Charges financières	12 500,00 €
67	Charges exceptionnelles	1 500,00 €
68	Dotations aux provisions	431,00 €
022	Dépenses imprévues	5 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	16 837,83 €
042	Opération d'ordre de transfert entre section	94 050,62 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		424 500,00 €



RECETTES D'EXPLOITATION		
Chap.	Intitulé du chapitre	BP 2025
70	Ventes produits fabriqués, prestations	402 000,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	22 500,00 €
002	Excédent reporté N-1	0,00 €
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	424 500,00 €



c) Vue globale des dépenses et recettes de la section d'investissement :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Chap/ Op	Intitulé chapitre / opération	BP 2025
001	Solde d'exécution N-1	32 556,75 €
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €
21	Immobilisations corporelles (ONI Remise en état après travaux afférents à la poursuite des programmes réseaux fuyards et réseau assainissement)	30 000,00 €
44	Opération équipement n°44 – Travaux Forage Moulin Triquet	100 000,00 €
47	Opération équipement n°47 – Achats Matériel et Compteurs	20 000,00 €
57	Opération équipement n°57 – Diagnostic Assainissement et Travaux Mises aux Normes du Réseau Assainissement	15 000,00 €
62	Opération équipement n°62 – Stations de pompage et Châteaux d'eau	50 000,00 €
64	Opération équipement n°64 – Renouvellement et renforcement des réseaux d'eau potable	303 119,23 €
65	Opération équipement n°65 – Défense Incendie	30 000,00 €
66	Opération équipement n°66 – Réhabilitation du système de traitement des eaux usées	1 054 088,04 €
67	Opération équipement n°67 – Recherche de points de prélèvement supplémentaire en eau potable	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées (Remboursement emprunts)	44 465,70 €
040	Opération d'ordre transfert entre sections (subventions d'équipement)	22 500,00 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		1 701 729,72 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chap/ Op	Intitulé chapitre / opération	BP 2025
13	Subventions d'investissement	730 329,74 €
16	Emprunt et dettes assimilées	312 000,00 €
021	Virement de la section d'exploitation	16 837,83 €
040	Opération d'ordre transfert entre section (amortissements)	94 050,62 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €
001	Solde d'exécution N-1	0,00 €
1068	Affectation de résultat	548 511,53 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		1 701 729,72 €

d) Les principaux projets de l'année 2025 sont les suivants :

- Travaux forage de Moulin Triquet.
- Interconnexion/maillage du réseau AEP avec les communes voisines.
- Remise en état après travaux AEP (*Allée du Château et Rue des Frères Reisdorff*).
- Travaux de réhabilitation de la station d'épuration.

e) Les subventions d'investissements prévues :

	Travaux	Montant attendu
Agence de l'eau Adour Garonne	Réhabilitation du système de traitement des eaux usées (Station d'épuration)	730 329,74 € <i>(Montant calculé par rapport aux dépenses engagées)</i>

f) Etat de la dette :

L'état de la dette au 1^{er} janvier 2025 : 4 emprunts à taux fixe.

L'encours de la dette au 31/12/2024 (capital restant dû) s'élève à 468 608,93 €. *Le capital restant dû au 31/12/2025, en comptabilisant l'emprunt contracté pour la réhabilitation du système de traitement des eaux usées (station d'épuration), sera de 736 143,23 €. L'annuité de cet emprunt a été anticipée et sera financée par les augmentations progressives des tarifs de l'assainissement collectif.*

Les échéances en 2025 (capital + intérêts) s'élèvent à 54 672,48 €.

La capacité de désendettement, au 31 décembre 2024, est de 2,6 années. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaires pour rembourser la dette. Il est dépendant de l'évolution de l'épargne brute et des nouveaux emprunts contractés et peut donc varier d'une année à l'autre.

Remboursements annuels des emprunts (Capital et intérêts) :

